



Commune de CONNAUX

## NOTE D'INFORMATION



### PORTAIL FAMILLE

*Le portail internet qui vous facilite la vie !*

**Le Portail « Famille » : Qu'est-ce que c'est ?**

Le Portail « Famille » sur Internet est la solution idéale pour gérer directement depuis chez vous toutes les inscriptions de vos enfants aux différents services municipaux. Vous pouvez également consulter et payer directement vos factures en ligne 24h sur 24h et 7j sur 7j sans vous déplacer en Mairie ! C'est un outil de gestion moderne, performant et facile d'utilisation :

- ❖ Inscrivez ou désinscrivez vos enfants en ligne, au coup par coup selon un calendrier préétabli : accueil du matin, accueil du soir, restauration scolaire.
- ❖ Payez vos réservations directement en ligne (paiement CB sécurisé) \*
- ❖ Consultez vos factures,
- ❖ Informez-vous sur l'actualité scolaire et périscolaire.

*\*Les paiements de vos réservations restent gérés par la régie de la Mairie de Connaux, deux possibilités s'offrent à vous :*

- Le paiement en ligne via le portail « Famille » (paiement CB sécurisé) ou*
- Le paiement par chèque ou espèces directement en Mairie*

**Petit rappel :** Délibération n°2018-051 du 12 décembre 2018 - mise en place le 3 janvier 2019

	GARDERIE	CANTINE
Délais de réservation et d'annulation (effectués directement par les parents via le Portail famille)	<p><b>48h avant le début de l'heure du service :</b> le service garderie du matin débute à 7h30 et à 17h00 pour la garderie du soir.</p> <p><u>Exemples :</u> 1/réservation ou annulation avant le samedi 7h30 pour la garderie du lundi matin, avant le dimanche 7h30 pour la garderie du mardi matin... 2/réservation ou annulation avant le samedi 17h00 pour la garderie du lundi soir, avant le dimanche 17h00 pour la garderie du mardi soir...</p> <p><u>Possibilité de réservation et d'annulation HORS DELAI au TARIF MAJORE :</u> <b>La veille jusqu'à 22 heures pour la garderie du matin directement via le portail Famille.</b> <b>Le jour-même jusqu'à 13h pour la garderie du soir directement via le portail Famille.</b></p>	<p><b>96h avant l'heure de début du service :</b> la restauration scolaire débute à 12h00.</p> <p><u>Exemple :</u> réservation ou annulation avant le lundi 12h00 pour la cantine du vendredi</p> <p><u>Possibilité de réservation et d'annulation HORS DELAI au TARIF MAJORE :</u> <b>Le jour-même avant 8h50 directement via le portail Famille.</b></p>
	<b>Les annulations HORS DELAI de cantine ou garderie sont re-créditées sur le compte ARG Famille des parents</b>	

## Tarifs :

CANTINE	3.70 €	5.00 € en cas de majoration
GARDERIE matin/soir Quotient CAF < 800 €	0.95 €	1.95 € en cas de majoration
GARDERIE matin/soir Quotient CAF > 800 €	1.00 €	1.95 € en cas de majoration
GARDERIE matin/soir Non ressortissant CAF	1.10 €	1.95 € en cas de majoration

**Projet d'Accueil Individualisé** : concerne les enfants devant apporter leur repas. Les inscriptions cantine hors délai pour les enfants ayant un PAI restent au tarif de 1 €. Dans ce cas-là, les parents doivent impérativement se rapprocher du secrétariat de la Mairie pour finaliser l'inscription hors délai, sinon celle-ci sera facturée 5 €.

## Nouveauté « Cagnotte » :

ARG Solutions a mis en place pour la rentrée de septembre 2019, un système de cagnotte. Les familles pourront alors disposer de leur crédit à consommer en toute liberté.

**Justificatifs d'absence** : les justificatifs d'absence pour maladie doivent être apportés directement en Mairie ou transmis par e-mail via la messagerie du périscolaire avant le 6 du mois suivant (édition de la facture). Après avoir passé cette date, aucun remboursement ne sera possible.

**Frais de garderie et/ou cantine impayés** : Un e-mail d'information est adressé aux parents, en cas de séparation celui-ci est envoyé aux 2 parents. Il est demandé aux parents de bien vouloir régler dans les meilleurs délais leur dette soit par CB directement sur le compte ARG lors de la réception de la facture, soit en numéraire ou par chèque au secrétariat de Mairie.

**Les factures non régularisées seront transmises au Trésor Public qui se chargera du recouvrement.**

## Coordonnées du Service Périscolaire :



[periscolaire@connaux.fr](mailto:periscolaire@connaux.fr)

MAIRIE DE CONNAUX

BP.6

30330 CONNAUX



[www.connaux.fr](http://www.connaux.fr)



Tél : 04.66.82.00.12

*Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30*

*Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Le Maire,  
JC. TICHADOU